

# MAIRIE DE GHISONACCIA

20240 - Département de la Haute Corse

Tél. 04.95.56.15.10 – Fax.04.95.56.06.47

mairie.ghisonaccia@wanadoo.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20190311-2019-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2019

Affichage : 13/03/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



## Date de convocation :

1<sup>er</sup> mars 2019

## Date d'exécution :

11 mars 2019

## Date d'affichage :

12 mars 2019

## Nombre de membres :

En exercice : 26

Présents : 18

Votants : 25

Pour : 19

Contre :

Abstention : 6

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL DIX NEUF, LE ONZE MARS à dix huit heures,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué,  
s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de  
Monsieur GIUDICI Francis, Maire.

**Etaient présents** : OTTAVI Antoine, MANDREDI Angèle,  
BATTESTI Philippe, CESARI Louis, ANDREANI Antoine,  
ANDREANI Françoise, ANTONELLI Jean Pierre, BRONZINI DE  
CARAFFA Luc, COSTANTINI Jean Augustin, CRISTOFARI Marie  
Félicia, GUIDICELLI Antoine, PIERI Ange, RENUCCI Charles,  
SAUVAGEON Vanina, SIMONI Pascale, SISTI-BALARD Marie  
Toussainte, SISTI Cécilia.

**Etaient représentés** : BALLONI Joseph a donné pouvoir à SISTI  
Cécilia, FOUILLERON Marie a donné pouvoir à BATTESTI  
Philippe, DELARUE Carole a donné pouvoir à SAUVAGEON  
Vanina, LUCIANI Xavier a donné pouvoir à SIMONI Pascale,  
MARTELLI Marie Paule a donné pouvoir à ANTONELLI Jean  
Pierre, PISTOLOZZI Lisa a donné pouvoir à ANDREANI Antoine,  
ROMANI Claire a donné pouvoir à MANFREDI Angèle.

**Etaient absents** : GUIDICELLI Marie Madeleine.

Monsieur CESARI Louis a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : 2019-10 Finances - Budget Général 2019 -**  
Approbation du Compte de Gestion 2018.

**Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport  
suivant :**

Le compte de gestion du budget général de l'exercice 2018 remis  
par le Trésorier se résume comme suit :

- Dépenses de fonctionnement de l'exercice : **2 935 604.51 €**

- Recettes de fonctionnement de l'exercice : **3 907 353.38 €**

- Dépenses d'investissement de l'exercice : **1 721 432.45 €**

- Recettes d'investissement de l'exercice : **3 434 897.54 €**

- Solde global de fonctionnement : **+ 2 658 895.78 €**

(Résultat de l'exercice +002 report de l'exercice)

( 971 748.87 € + 1 687 146.91 € )

- Solde global d'investissement : **+ 541 807.67 €**

(Résultat de l'exercice +001 report de l'exercice)

( 1 713 465.09 € + (- 1 171 657.42 €) )

ff

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20190311-2019-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2019

Affichage : 13/03/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



- Solde global (sans les RAR) : **+ 3 200 703.45 €**  
( Réalisation + Report )  
( 2 658 895.78 € + 541 807.67 € )

Au vu de ces montants, le compte de gestion 2018 est conforme au compte administratif 2018.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion du Budget Général 2018.

### **Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général de Collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29 et suivants,

**Considérant** le compte rendu du comptable de Prunelli di Fiumorbu, des recettes et dépenses réalisées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, lequel comprend :

- le rappel du compte final de l'exercice 2017,
- les recettes et les dépenses exécutées pendant l'exercice 2018,
- les recettes et les dépenses exécutées pendant le premier mois de l'exercice 2019,
- les recettes et les dépenses concernant les services hors budget,

**Considérant** les pièces justificatives apportées à l'appui tant du compte de gestion 2018 que des opérations complémentaires effectuées en 2019,

**Considérant** le Budget Primitif de la commune et ses décisions modificatives de l'exercice 2018,

**Considérant** le compte de gestion 2018 du budget de la commune,

**Considérant** le Compte Administratif 2018,

### **DECIDE:**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

De statuer sur les opérations de l'exercice 2018 et d'admettre que les opérations effectuées par le Trésorier, tant pendant la gestion 2018 que pendant le premier mois de la gestion 2019, et qu'elles sont conformes au Compte Administratif de la commune.

#### **Article 2 :**

De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20190311-2019-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2019  
Affichage : 13/03/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



### Article 3 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

### VOTE A LA MAJORITE

6 abstentions (Jean Pierre ANTONELLI – Joseph BALLONI - Xavier LUCIANI - Marie Paule MARTELLI - Pascale SIMONI – Cécilia SISTI).

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20190311-2019-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2019

Affichage : 13/03/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

